



DISTINATION **UTTAR PRADESH**

Invest in BIDA

Politique de l'énergie solaire de l'Uttar Pradesh -2022



Table des matières

1 Préambule	3	
2 Vision et objectifs.....	4	
3 Titre et période d'activité.....	4	
4 Définitions et abréviations.....	5	
5 Objectif politique.....	dix	
6 L'UPNEDA comme Agence Nodale	12	
7 Projets solaires photovoltaïques sur les toits.....	14	
8 Applications solaires hors réseau.....	20	
9 Alimentation au niveau du départ à partir de l'énergie solaire	222	—
10. Projets de réseaux électriques à l'échelle des services publics.....	23	
11 Développement de parcs solaires	277	—
12 Projets d'énergie solaire avec systèmes de stockage.....	30	
13 Attribution et acquisition de terrains	31	
14 Incitations et installations disponibles pour les projets d'énergie solaire.....	333	—
15 Mécanisme d'approbation.....	40	
16 Fonds de développement de l'énergie solaire de l'Uttar Pradesh (UPSEDF).....	43	
17 Délai d'achèvement des projets solaires.....	44	
18 Fabrication d'équipements d'énergie solaire	44	
19 Création d'emplois et développement des compétences	44	
20 Pouvoir de modifier et d'interpréter la politique.....	45	

1 Préambule

Les préoccupations croissantes liées au réchauffement planétaire et au changement climatique doivent être soulignées sur l'énergie propre et verte. Le gouvernement indien s'est engagé à mettre en place 50 pour cent de capacité cumulée de production d'électricité à partir de combustibles non fossiles ressources énergétiques d'ici 2030. Le gouvernement de l'Uttar Pradesh reconnaît l'impact actuel et potentiel du changement climatique et est déterminé à encourager la promotion des sources d'énergie propres.

L'Uttar Pradesh est doté de vastes ressources en énergie solaire et a un potentiel pour produire plusieurs gigawatts d'énergie solaire. Énoncer à travers ces plans politiques développer un écosystème holistique pour exploiter tout le potentiel de l'énergie solaire du État.

Pour s'aligner sur l'ambitieux programme indien d'extension de la capacité d'énergie solaire, le L'État envisage d'accélérer le déploiement de l'énergie solaire grâce à mise en œuvre de parcs et de projets solaires à grande échelle, solaire distribué systèmes, création d'ultra-méga parcs solaires et de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits projets. Ces objectifs seront atteints grâce à l'introduction de nouveaux mécanismes qui soutiendra les consommateurs, les entreprises et les développeurs du secteur.

La politique doit également promouvoir les projets de stockage d'énergie, le regroupement pour l'énergie solaire projets avec d'autres sources de production, etc. pour fournir de l'énergie 24 heures sur 24 l'approvisionnement, assurant ainsi la stabilité du réseau à long terme.

En conséquence, le gouvernement de l'État de l'Uttar Pradesh déclare et adopte par la présente Politique de l'énergie solaire, 2022.

2 Vision et objectifs

2.1 Fournir un accès à une énergie solaire fiable et durable dans l'Uttar Pradesh.

2.2 Réduire la dépendance aux combustibles fossiles et parvenir à une « énergie optimale » mix » d'énergie conventionnelle et renouvelable, garantissant la sécurité énergétique dans l'état.

2.3 Fournir un environnement propice aux investissements du secteur privé dans le domaine de la production et du stockage de l'énergie solaire. Pour encourager le secteur privé participation et offrir des opportunités d'investissement pour le déploiement de l'énergie solaire énergie.

2.4 Développement des ressources humaines pour le perfectionnement et la génération de compétences d'opportunités d'emploi dans le domaine des énergies renouvelables.

2.5 Sensibiliser les masses à l'énergie solaire technologie.

3 Titre et période d'activité

3.1 Cette politique sera connue sous le nom de « Politique de l'énergie solaire de l'Uttar Pradesh ». 2022 »

3.2 Cette police entrera en vigueur à compter de la date d'émission et rester en activité pendant une période de cinq (5) ans ou jusqu'à ce que le gouvernement notifie la nouvelle politique selon la première éventualité.

3.3 Le gouvernement de l'État peut apporter les modifications nécessaires ou réviser cela, Politique.

4 Définitions et abréviations

Dans la présente Politique, sauf si le contexte l'exige autrement :

4.1 « Loi » désigne la Loi de 2003 sur l'électricité, y compris ses modifications.

4.2 « Mode CAPEX » désigne le mode dans lequel la totalité de l'investissement pour la mise en place de la centrale solaire sera effectuée par le fournisseur d'électricité consommateur.

4.3 « CEA » désigne la Régie Centrale de l'Electricité ;

4.4 « Agence centrale » désigne le Centre national de répartition des charges (NLDC) tel que désigné par la Commission centrale de régulation de l'électricité par arrêté du 29.01.2010 aux fins du Règlement REC.

4.5 « CERC » désigne la Commission centrale de régulation de l'électricité, constitué en vertu du paragraphe (1) de l'article 76 de la Loi de 2003 sur l'électricité ;

4.6 « Règlement CERC REC » désigne la Réglementation Centrale de l'Électricité Commission (Conditions générales de reconnaissance et de délivrance des Certificat d'énergie renouvelable pour la production d'énergie renouvelable) Règlement 2010 notifié par le CERC vide Notification du 14.01.2010 tel que modifié de temps à autre ;

4.7 « C OD » signifie Date d'Exploitation Commerciale, c'est-à-dire la date à laquelle l'électricité la centrale de production devient opérationnelle conformément aux règles/dispositions.

4.8 CPP » ou « Centrale électrique captive » désigne une centrale électrique captive telle que définie dans Loi sur l'électricité, 2003 et Règles sur l'électricité, 2005 ;

4.9 « DISCOM de l'Uttar Pradesh » désigne un titulaire de licence de distribution de l'État, tel ni MVVNL, DVNL. PVVNL, PuVNL, KESCO, etc.

- 4.10 « Exercice financier » désigne une période commençant le 1er avril d'une année civile. et se terminant le 31 mars de l'année civile suivante ;
- 4.11 « Sous-station de centrale électrique » désigne la sous-station développée par le Solar Producteur/Développeur d'énergie pour l'interface avec le sous-récepteur gare;
- 4.12 « Gouvernement » et « État » désignent le gouvernement de l'Uttar Pradesh et l'État de Uttar Pradesh respectivement ;
- 4.13 « Comptage brut » désigne la méthodologie selon laquelle la totalité de l'électricité généré par le système solaire photovoltaïque monté sur le toit/au sol installé dans le locaux du consommateur est livré au système de distribution du licencié
- 4.14 « ISTS » désigne le système de transport inter-États ;
- 4.15 « Titulaire de permis » comprend une personne réputée être un titulaire de permis en vertu de l'article 14 du la Loi sur l'électricité de 2003 ;
- 4.16 « MNRE » désigne le Ministère des Énergies Nouvelles et Renouvelables de Gouvernement indien, responsable du développement et du déploiement de nouveaux et énergies renouvelables pour répondre aux besoins énergétiques supplémentaires du pays.
- 4.17 « Facturation nette » désigne un seul compteur d'énergie bidirectionnel utilisé pour le net facturation ou rachat net au point de fourniture où se trouve l'énergie importée du réseau et de l'énergie exportée depuis le réseau solaire interactif
Les systèmes photovoltaïques d'un consommateur sont évalués à deux tarifs différents.

- 4.18 « Net Metering » désigne la méthodologie selon laquelle l'électricité produite par la configuration du système solaire photovoltaïque monté sur le toit/au sol dans les locaux de un consommateur en mode CAPEX/RESCO est avant tout pour lui-même consommation, et le surplus d'électricité produit, le cas échéant, est livré au titulaire de la licence de distribution qui sera déduit l'électricité fournie par le titulaire de l'autorisation de distribution au consommateur pendant le cycle de facturation ;
- 4.19 « Agence nodale » désigne l'Agence UP de développement des énergies nouvelles et renouvelables (UPNEDA)
- 4.20 « Personne » désigne un individu ou une entreprise/ société enregistrée sous le Loi sur les sociétés de 1956 ;
- 4.21 « PPA » désigne le contrat d'achat d'électricité ;
- 4.22 « Capacité du projet » désigne le courant alternatif (AC) maximum capacité au point de livraison en MW.
- 4.23 « Certificat d'énergie renouvelable » ou « REC » désigne le certificat d'énergie renouvelable (solaire) Certificat délivré par l'Agence centrale conformément au procédure prescrite par lui et dans le cadre des dispositions précisées à cet égard par la Commission centrale de régulation de l'électricité (Conditions et Conditions de reconnaissance et de délivrance des énergies renouvelables Règlement sur les certificats de production d'énergie renouvelable), 2010 et ses sa modification ;
- 4.24 « UPERC »/« Commission » désigne la réglementation de l'électricité de l'Uttar Pradesh Commission;

- 4.25 « Mode RESCO » désigne la méthodologie dans laquelle la totalité de l'investissement doit être être engagé par une entreprise/un particulier autre que le consommateur pour la mise en place du projet d'énergie solaire dans les locaux du consommateur et chez le consommateur paie l'électricité produite par un tel projet d'énergie solaire à un coût mutuel tarif convenu avec cette société/individu investisseur ;
- 4.26 « RPO » désigne l'obligation d'achat d'énergies renouvelables ;
- 4.27 « SECI » désigne la Solar Energy Corporation of India ;
- 4.28 « Développeur de parcs solaires » désigne une personne qui développe et/ou entretient les parcs solaires et les infrastructures communes associées ;
- 4.29« Producteur/Développeur d'énergie solaire » désigne une personne qui réalise un investissement pour la mise en place d'un projet d'énergie solaire et la production d'électricité de l'énergie solaire;
- 4.30 « Centrale solaire/centrale solaire » désigne une centrale électrique ou un système utilisant énergie solaire grâce au solaire photovoltaïque ou au solaire thermique concentré appareils pour produire de l'électricité
- 4.31Centrale solaire photovoltaïque » désigne une centrale solaire photovoltaïque (SPV) qui utilise la lumière du soleil pour une conversion directe en électricité grâce au photovoltaïque technologie;
- 4.32Tarif» désigne le barème des tarifs pour la production, le transport, transport et fourniture d'électricité ainsi que conditions générales pour y appliquer ;
- 4.33 « Agence d'État » désigne les énergies nouvelles et renouvelables de l'Uttar Pradesh Agence de développement ou toute autre agence désignée par l'Uttar Pradesh Commission de régulation de l'électricité pour accréditation et recommandation le projet d'énergie renouvelable pour enregistrement auprès de l'Agence centrale en conformément à la procédure qu'il prescrit et aux dispositions spécifié dans le Règlement CERC REC ;

4.34 « Start-ups » doit avoir la même définition que celle définie par le ministère des Promotion de l'Industrie et du Commerce intérieur, Ministère du Commerce et Industry , gouvernement indien tel que modifié de temps à autre .

4.35 Les termes non définis ci-dessus auront leur signification habituelle.

Abréviations

4.36 Règlement CRE 2019 – Régulation des énergies captives et renouvelables

4.37 MNRE – Ministère des Énergies Nouvelles et Renouvelables

4.38 PPA - Contrat d'achat d'électricité

16h39 Kusum Yojana – Pradhan Mantri Kisan Urja Suraksha Evam Utthan Mahabhiyan Yojana

4.40 Règlement RSPV – 2019 – Règlement sur l'énergie solaire photovoltaïque sur les toits 2019

4.41 RESCO – Société de fourniture d'énergies renouvelables

4.42 RPO – Obligation d'achat d'énergies renouvelables

4.43 STU – Utilitaire de transmission d'État

4.44 UPPCL – Uttar Pradesh Power Corporation Limitée

4.45 UPPTCL – Uttar Pradesh Power Transmission Corporation Limitée

4.46 UPSLDC – Centre de répartition des charges de l'État de l'Uttar Pradesh

4.47 UPERC – Commission de régulation de l'électricité de l'Uttar Pradesh

4.48 VGF – Financement du déficit de viabilité

5 Objectif politique

La politique vise à atteindre un objectif de projets d'énergie solaire de 22 000 MW jusqu'à 2026-27 dans l'État comme suit :

SN Non.	Détails	Capacité
1	Projets/parcs solaires à grande échelle	14 000 mégawatts
2	Projets de toits solaires	
a)	Toit solaire (résidentiel)	4500 mégawatts
b)	Toit solaire (Institutions non résidentielles)	1500 mégawatts
3	Production solaire distribuée (composantes PM KUSUM C1 et C2)	2000 mégawatts
4	Création d'emplois/développement des compétences	30 000 non

5.1 Uttar Pradesh Power Corporation Limited (UPPCL) par l'intermédiaire de ses Discoms

achètera l'énergie solaire produite dans le cadre du programme PM Kusum composant C et systèmes solaires sur les toits. UPPCL/Discoms achètera l'énergie solaire générée par les projets/parcs d'énergie solaire à l'échelle commerciale comme par obligation d'achat d'énergies renouvelables (RPO) déterminée par l'Uttar Pradesh Commission de Régulation de l'Électricité (UPERC) et compte tenu de la intérêt commercial de la Société.

5.2 Mise en place de projets d'énergie solaire pour vendre de l'électricité à des tiers ou pour

l'utilisation en captivité sera encouragée dans l'État.

5.3 Cette politique vise à promouvoir l'énergie solaire en :

- a) Développement de parcs solaires.
- b) Solarisation des alimentations électriques agricoles séparées par la mise en place d'un réseau petits projets d'énergie solaire décentralisés connectés et solarisation de pompes privées en réseau

- c) Promouvoir les installations solaires en bordure des voies rapides et ferroviaires
des pistes.
- d) Promotion du dessus de canal/dessus de réservoir flottant ou de tout plan d'eau solaire
projets énergétiques.
- e) Promotion de projets d'énergie solaire avec systèmes de stockage.
- f) Promotion des projets solaires sur les toits grâce à la facturation nette et à la facturation nette
et mécanisme de comptage brut ou de toute autre manière selon les
Dispositions de la Loi sur l'électricité de 2003 et des règlements/ordonnances pertinents
délivré par l'UPERC.
- g) Promotion des applications solaires hors réseau telles que les pompes à eau solaires,
systèmes d'éclairage, chauffe-eau, etc.
- h) Renforcement du réseau de transport pour l'évacuation des projets solaires
par le développement du corridor d'énergie verte dans la région du Bundelkhand.
- i) Promotion des industries manufacturières d'équipements d'énergie solaire.

6. UPNEDA comme Agence Nodale

Agence de développement des énergies nouvelles et renouvelables de l'Uttar Pradesh (UPNEDA) sera l'agence nodale pour la mise en œuvre de cette politique.

L'Agence Nodal facilitera et assistera les développeurs de projets et entreprendre les activités suivantes pour atteindre les objectifs de la politique.

6.1 Enregistrement des projets solaires

- a) Au nom du gouvernement de l'Uttar Pradesh, agira comme un guichet unique pour la réalisation de tout type de projets solaires.
- b) Les frais d'inscription, tels que stipulés de temps à autre, seront payables par Développeurs/entreprises.
- c) L'UPNEDA délivrera un certificat d'enregistrement qui facilitera la
les développeurs/entreprises doivent se coordonner avec les départements opérationnels comme Discom, Transmission, service des recettes, timbre, sécurité électrique, Commission de contrôle de la pollution, Département de l'irrigation, Génération Entreprises, services de protection incendie, etc.
- d) Pour l'approbation des projets d'énergie solaire, il faudra procéder à un appel d'offres appels d'offres, exécution du PPA, autorisations légales et coordination avec MNRE et autres agences centrales/étatiques, facilitation de l'approbation des plan d'évacuation électrique et attribution des baies.

6.2 Appel d'offres pour les projets :

L'agence Nodal réalisera toutes les tâches liées au processus d'appel d'offres pour les projets d'énergie solaire dans l'État.

6.3 Facilitation pour les terres/espaces gouvernementaux

Faciliter l'attribution de terrains/espaces appropriés sous le contrôle du gouvernement de l'État ou ses agences.

- a) Les réserves foncières impropres à l'agriculture et les friches seront créé par l'UPNEDA avec la consultation du collecteur de district de l'État.

- b) Gram sabha / panchayat et les terres à revenus à fournir en location seront repris au profit des sources complémentaires du Département de l'Energie.
- c) Le terrain sera fourni aux PSU du gouvernement de l'État/du gouvernement central ou aux PSU conjointes. entreprise en location pour 30 ans.
- d) Le terrain sera fourni en location au gouvernement de l'État et au gouvernement central. Engagements gouvernementaux au taux de Rs. 1 par acre par an pendant une période de 30 ans. Ce terrain sera incessible et si dans les trois ans suivant le terrain attribué n'est pas utilisé pour l'énergie solaire, c'est-à-dire que les travaux ne sont pas lancés à ce moment-là les terres seront obligatoirement reprises.
- e) Le terrain sera fourni en location au secteur privé au tarif de Rs. 15 000 par acres par an pendant une période de 30 ans. Ce terrain sera incessible et si dans les trois ans suivant l'attribution, le terrain n'est pas utilisé pour l'énergie solaire, c'est-à-dire les travaux ne sont pas initiés alors les terrains seront obligatoirement repris.

6.4 L'agence Nodal recommandera l'accréditation des projets d'énergie solaire dans le cadre du mécanisme REC.

6.5 Formation

L'UPNEDA organisera des programmes de formation pour le développement des compétences dans le domaine de l'énergie solaire.

6.6 Mécanisme de décaissement des diverses subventions/incitations à accorder

dans le cadre de la politique sera formulée. Un expert politique sera engagé pour mise en œuvre de la politique de l'énergie solaire et d'un guichet unique. Un portail sera développé. Des provisions budgétaires seront prévues pour mise en œuvre de cette politique et pour les incitations prévues dans le cadre de cette politique.

7 projets solaires photovoltaïques sur les toits

- a) Le gouvernement de l'État fournira un soutien et une facilitation lors de l'installation du système solaire photovoltaïque sur le toit dans l'État. Les centrales solaires sur les toits être implanté dans les établissements résidentiels, gouvernementaux et dans tous les établissements d'enseignement institutions de l'État dans le cadre d'un accord de facturation nette.
- b) Promouvoir l'installation de systèmes de toit connectés au réseau sous Net-Dispositif de comptage dans le secteur résidentiel privé, un « Saurya Uttar Pradesh Yojna » devrait être mis en œuvre pendant la période politique.
.Dans le cadre de ce gouvernement de l'État de Yojna, il accordera une subvention de Rs 15 000/kW jusqu'à une limite maximale de subvention Rs 30 000/- par consommateur .Cette subvention viendra en complément de l'aide financière centrale disponible auprès du gouvernement indien.
- c) Une ville solaire sera développée dans l'État, dans laquelle l'accent sera mis sur l'installation de toits solaires et d'autres systèmes solaires hors réseau connexes.
- d) L'ajout de capacité solaire sur le toit sera autorisé par la DISCOM conformément à la capacité du transformateur de distribution installé conformément aux Règlement UPERC RSPV 2019 et ses modifications.
- e) Dans chaque quartier, afin d'apporter un soutien à l'installation de systèmes solaires Centrale électrique sur le toit et pour fournir une assistance dans la facturation nette installation de l'usine, un comité (cellule solaire) est en cours de constitution sous le présidence du chef de district . Ce comité (cellule solaire) se composent d'officiers au niveau du district de l'UPNEDA en plus des agents de la DISCOM.
- f) Les MPME et les start-ups seront encouragées pour l'installation de toits solaires.
- g) Des modèles de mise en œuvre innovants tels que la facturation nette virtuelle seront promu pour l'adoption et la mise en œuvre du modèle Solar Rooftop. à encourager les installations solaires sur les toits dans les zones rurales La procédure du MNRE sera mise en œuvre par rapport au Net virtuel mesure.

7.1 Institutions non résidentielles.

Le gouvernement de l'Uttar Pradesh encouragera le déploiement de toits centrales solaires photovoltaïques pour captive/autoconsommation sous Net Metering disposition sur les immeubles de bureaux des établissements comme suit : -

- a) Bâtiments/immeubles de bureaux ou locaux du gouvernement de l'État
contrôle du gouvernement de l'État/des immeubles de bureaux du gouvernement de Inde ou autre gouvernement provincial situé dans l'État.
- b) Établissements d'enseignement gouvernementaux et non gouvernementaux de tous catégories, qui sont réglementées par les organismes de réglementation de la Centrale Gouvernement / Gouvernement de l'État.
- c) La facturation nette ne sera pas autorisée dans le cas où les institutions de la catégorie ci-dessus sont opérant dans un immeuble privé loué.
- d) Exemple : - Écoles, collèges, établissements techniques et établissements publics publics universités, tous les établissements publics, foyers, établissements de formation, bibliothèques et les établissements des chemins de fer indiens situés dans l'État, la recherche et institutions de développement, maisons de vacances, maisons d'hôtes, inspection les bâtiments, etc. qui relèvent de la compétence du gouvernement.
Écoles publiques, collèges, hôpitaux publics, prisons, établissements privés
Établissements d'enseignement comme les écoles, les collèges, les universités, les soins infirmiers collèges, etc.
- e) Installation de centrales solaires photovoltaïques sur les toits par l'intermédiaire de tiers (mode RESCO) {Entreprise de fourniture d'énergie renouvelable} sera encouragée dans ces Instituts. Dans cet arrangement, l'achat d'électricité l'accord entre le consommateur et le tiers (RESCO) sera exécuté et accord d'interconnexion de facturation nette entre le consommateur et La société de distribution d'électricité sera exécutée.
- f) Les institutions peuvent installer elles-mêmes des centrales solaires sur les toits en mode RESCO ou en consultation avec l'UPNEDA. Honoraires de conseil 3% du coût de l'installation et la TPS/autres taxes applicables seront payables à l'UPNEDA.

- g) Un modèle de revenus sera développé pour l'installation de systèmes grâce auxquels Agence Nodale, UPNEDA jouera un rôle actif dans la collecte de la demande pour l'installation de centrales électriques solaires sur toit connectées au réseau. UPNÉDA développera des contrats modèles, des PPA standard et réalisera appel d'offres pour la découverte du tarif et la sélection des RESCO pour mise en œuvre de projets de toits solaires connectés au réseau.
- h) Conformément au Règlement RSPV -2019, émis par l'UPERC et modifié de temps en temps, une installation de facturation nette sera fournie aux industriels et consommateurs commerciaux. L'UPERC déterminera le tarif de l'électricité achat par Discom

7.2 Toit solaire dans le secteur résidentiel

- a) Le gouvernement de l'Uttar Pradesh encouragera l'installation du réseau centrale solaire connectée sur le toit d'une capacité appropriée en résidentiel bâtiments.
- b) Une ville solaire est définie comme une ville où une réduction minimale de 10 % de demande totale projetée d'énergie conventionnelle au bout de cinq ans est obtenu grâce à l'installation de systèmes d'énergie renouvelable et à travers mesures d'efficacité énergétique. Un rapport de projet détaillé sera préparé pour chaque ville solaire qui comprendra l'installation d'un toit solaire, Solar haut mât, lampadaire solaire, arbre solaire et solarisation de l'eau stations de pompage, STP et autres centres de charge de la ville.
- c) Treize lakh cinquante mille maisons d'habitation seront recouvertes de toit solaire à Solar City pendant la période opérationnelle de la politique.
- d) La ville d'Ayodhya sera développée en tant que ville solaire modèle dans le cadre du projet solaire. Programme de la ville. Après avoir évalué son succès, seize municipalités Les sociétés de l'État et de la ville de Noida seront développées comme solaires villes.
- e) Au cours de la première année d'application de la politique, seize corporations municipales et la ville de Noida recevra des fonds à hauteur de Rs 50 par

personne selon le recensement de l'année 2011 de la zone de la corporation municipale pour le développement d'une ville solaire selon la définition du MNRE.

- f) Ce fonds sera dépensé par la corporation municipale pour l'installation de systèmes d'énergie solaire dans la ville, de sorte que la demande en énergie conventionnelle peut être réduite de 10 % de l'énergie solaire produite par ces systèmes.
- g) Pendant la durée de fonctionnement de la politique de trois ans, selon la définition de ville solaire, Corporation Municipale qui atteint 10 % de réduction de demande d'énergie conventionnelle par l'installation de systèmes d'énergie solaire recevra une incitation de Rs 50 par personne selon le recensement de 2011 de la zone de la corporation municipale.
- h) Ce montant incitatif sera dépensé par les corporations municipales développée comme une ville solaire uniquement sur l'installation de systèmes d'énergie solaire.
- i) Conformément au règlement RSPV notifié de temps à autre par l'Uttar Pradesh Commission de régulation de l'électricité, l'installation de facturation nette sera offerts aux consommateurs résidentiels.
- j) Le délai d'installation du système solaire sur le toit résidentiel sera être comme suit-

S. Aucune	activité	Responsabilité maximale	Période de temps
1	Présentation de la candidature	Consommateur	-
2	Reconnaissance de Application	DISCOM/UPNE ET	Un jour
3	Vérification du site et faisabilité technique	DISCOM	7 jours
4	Installation de panneaux solaires sur le toit Système	Fournisseur	90 jours
5	Test d'une centrale solaire et facturation nette	DISCOM	7 jours à partir de Dépôt de mètre
6	Exécution de l'accord de facturation nette	DISCOM	3 jours à partir de Soumission de Brouillon

			accord
7	Mise en service/raccordement de Système de toit	DISCOM	3 jours après la facturation nette accord
8	Émission de <small>Articulation</small> Rapport de mise en service	DISCOM, vendeur et bénéficiaire	1 jour après mise en service
9	Libération de la Centrale Financière aide aux consommateurs	M	30 jours après émission de JCR
dix	Libération des finances de l'État aide aux consommateurs	UPNÉDA	15 jours après l'émission du JCR

7.3 Incitatifs

Les incitations suivantes seront disponibles sur les systèmes solaires sur toit connectés au réseau. Installations photovoltaïques mises en œuvre par les entités éligibles, le cas échéant, pendant la Période de validité de la police.

a) Promouvoir l'installation de systèmes de toit connectés au réseau sous Net-

Disposition des compteurs à grande échelle dans les secteurs résidentiels privés,

Le gouvernement de l'État accordera une subvention de Rs 15 000/KW à un limite maximale de subvention Rs 30000/- par consommateur. Cette subvention sera versé au bénéficiaire sur la base d'un remboursement après installation et mise en service réussies de systèmes solaires sur toit avec facturation nette et soumission de tous les documents au State Nodal Agence (UPNEDA).

b) Cette subvention s'ajoutera à toute aide financière centrale

disponible auprès du ministère des Énergies nouvelles et renouvelables, gouvernement de l'Inde qui serait dispersée par l'Agence Nodale d'État. UPNÉDA le portail sera intégré au portail national pour l'enregistrement des fournisseurs et pour le transfert direct du bénéficiaire (DBT) de la subvention.

c) Conformément aux dispositions des règlements de construction, autorisation de construction de structures nécessaires sur le toit pour l'installation de l'énergie solaire sur le toit

Les installations sont exemptées et les structures nécessaires ne dépassent pas 4,5 mètres la hauteur construite sur le toit pour l'installation d'une centrale solaire sur le toit ne sera pas être inclus dans la hauteur du bâtiment.

- d) Dans le cas de bâtiments à plusieurs étages, de colonies résidentielles, commerciales bâtiments, etc., les systèmes de toit solaires connectés au réseau pourraient être installé pour la zone des installations communes. Ce système sera applicable pour connexion de compteur commune dans la société, connexion électrique en vrac ou raccordement aux installations communes qui s'y trouvent et, dans les autres cas, sans entraver ou empiéter sur les droits légitimes de l'autre occupants.
- e) Les centrales solaires connectées au réseau, d'une capacité allant jusqu'à 10 kW, seront exemptés du contrôle de l'Inspecteur national de l'électricité.
- f) Les toits solaires d'une capacité maximale de 2 mégawatts sont autorisés à être installé conformément au règlement RSPV -2019, émis par l'UPERC et modifié de temps à autre.

7.4 Disposition des compteurs, tension d'évacuation et interconnexion avec le système de distribution:

Disposition de comptage, tension d'évacuation de l'électricité produite à partir de Centrales solaires et interconnexion de la centrale solaire sur le toit avec le réseau du titulaire de distribution sera selon UPERC RSPV Règlements 2019 et tels que modifiés de temps à autre.

8 applications solaires hors réseau

8.1 L'installation d'applications solaires hors réseau et de systèmes hybrides sera promu et encouragé dans l'État pour un usage domestique et commercial et pour répondre à divers besoins en énergie électrique et thermique.

8.2 Installation de systèmes solaires hors réseau tels que centrales solaires, rue solaire les lumières et les pompes solaires photovoltaïques dans les centres d'Anganwadi, les écoles, etc. seront promu dans l'État

8.3 Le gouvernement de l'État encouragera l'installation d'énergie solaire autonome Pack de systèmes pour fournir de l'électricité aux ménages éloignés non électrifiés villages/hameaux de districts comme Sonbhadra, Basti, Mirzapur et Bahraich etc. Ces systèmes de blocs d'énergie solaires autonomes seront mis à disposition sous forme de conformément aux directives et normes émises par le gouvernement central en vertu Saubhagya Yojana.

8.4 Une zone non électrifiée sera sélectionnée selon la priorité suivante :

- (i) Zone touchée par Naxalite
- (ii) Avantage de zone
- (iii) Zone tribale/Mushar
- (iv) Autres villages/hameaux

8.5 Les villages et hameaux non électrifiés du district concerné seront sélectionnés par le comité de district constitué sous la présidence du

Magistrat de District, qui sera composé des membres suivants : -

- | | |
|---|-------------|
| 1- Magistrat de District | - Président |
| 2- Directeur du développement | -Membre |
| 3- Officier de district Panchayati Raj (DPRO) | -Membre |
| 4- Ingénieur Exécutif (Rural) Discom | -Membre |
| 5- Chargé de projet UPNEDA | - Membre |

6- Officier forestier de district

-Membre

(En cas de problème lié à la superficie forestière, il sera coopté)

8.6 Un comité au niveau du district, en fonction de la disponibilité du budget, sélectionnera les bénéficiaires des titulaires de la carte Antyodaya et par la suite BPL (en dessous de la pauvreté ligne) titulaires de cartes.

8.7 Le bloc d'énergie solaire fourni comprendra le remplacement de la batterie après cinq ans.

8.8 Mise en place d'un entrepôt frigorifique solaire avec l'aide de l'Université Agricole de State et Uttar Pradesh Mandi Vikas Parishad, seront promus pour augmenter la durée de conservation des produits agricoles et les revenus des agriculteurs.

9. Énergie au niveau du feeder à partir de l'énergie solaire

9.1 Projets d'énergie solaire mis en place pour la vente d'énergie solaire à la distribution

Licencié:

L'UPPCL achètera de l'énergie solaire pour remplir son obligation d'achat d'énergies renouvelables (RPO) fixé par la Commission de réglementation de l'électricité de l'Uttar Pradesh.

Les projets d'énergie solaire seront attribués par le biais d'un processus d'appel d'offres selon le ministère des Énergies nouvelles et renouvelables (MNRE), gouvernement de

Lignes directrices pour l'Inde.

21.1.1 PM KUSUM C-1 :

La solarisation des pompes installées sur le réseau sera réalisée sous Composante MNRE PM KUSUM Yojana (C-1) dans l'État.

Le gouvernement de l'État accordera une subvention de 70 % à la tribu répertoriée, Agriculteurs des castes Vantangia et Musahar. Cette subvention s'ajoutera à subvention disponible auprès du gouvernement central. Le gouvernement de l'État donnera subvention supplémentaire de 60% aux autres agriculteurs.

21.1.2 PM KUSUM C-2 :

La solarisation des mangeoires agricoles séparées sera encouragée conformément à les dispositions/directives émises dans le cadre du programme MNRE PM KUSUM Composant (C-2) dans l'État. Le gouvernement de l'État fournira un maximum Financement de l'écart de viabilité (VGF) de Rs. 9 000. 50 lakh par mégawatt en plus de subvention fournie par le gouvernement central.

L'attribution du projet se fera par appel d'offres (VGF/Basé sur les tarifs) conformément aux directives du MNRE /gouvernement de l'État.

L'État peut également contracter un emprunt en consultation avec le ministère des Finances. auprès des institutions financières nationales/internationales pour une exécution réussie du programme PM KUSUM.

9.1.3 Projets de réseau électrique public d'une capacité de 05 mégawatts et plus 5 mégawatt

La capacité minimale de ces projets sur un site sera de 05 mégawatts.

Les projets d'énergie solaire seront attribués par le biais d'un processus d'appel d'offres selon le ministère des Énergies nouvelles et renouvelables (MNRE), gouvernement de Lignes directrices pour l'Inde.

9.1.4 Incitatifs :

Pour la connectivité au réseau des projets d'énergie solaire autonome de capacité 5

Il est proposé de créer MW et plus dans le Bundelkhand et Purvanchal

région, le gouvernement de l'État supportera le coût de la construction d'un maximum

longueur de la ligne de transmission comme suit :

Pour une capacité de 05 à 10 Mégawatts -10 kilomètres

Pour une capacité >10 mégawatts à 50 mégawatts -15 kilomètres

Pour une capacité >50 mégawatts - 20 kilomètres.

Le développeur du projet peut construire la ligne de transport lui-même ou

via UPPTCL sur la base du dépôt. Cette subvention incitative sera

fourni par l'agence Nodal sur base de remboursement au développeur du projet

après la construction de la ligne de transport, la mise en service et sur

réalisation du COD du Projet. Montant de la subvention payable selon

le remboursement au développeur du projet solaire sera estimé le

base de vérification par l'Uttar Pradesh Power Transmission Corporation

Ltd. / Distribution Titulaire de licence pour les travaux liés à la construction de transmission

et des paiements effectués à cet effet par le développeur du projet.

Le promoteur du projet supportera le coût restant de la construction de

ligne de transmission, baie et sous-station ainsi que le coût du réseau

travaux de renforcement, le cas échéant.

D'autres frais seront applicables conformément au Règlement notifié par Commission de régulation de l'électricité de l'Uttar Pradesh (UPERC) de temps au temps.

Le développeur de projet sélectionné sélectionnera le site pour la mise en place de Solar Projet mais décision finale pour le chantier de construction de Centrale Solaire sera selon l'emplacement de la sous-station communiqué pour le réseau connectivité par UPPTCL.

Pour le chantier de construction de projet solaire proposé par le développeur du projet, L'UPPTCL examinera la faisabilité de la connectivité au réseau compte tenu de les sous-stations prévues dans son ARR et les sous-stations qui sont proposé d'être amélioré.

Si le développeur du projet n'installe pas et ne met pas en service l'énergie solaire projet dans les deux ans suivant l'attribution de la connectivité au réseau, UPPTCL sera libre d'attribuer à tout autre ladite connectivité au réseau.

Un arrangement de mise en commun de l'énergie sera autorisé en cas de petite capacité projets.

9.2 Projets d'énergie solaire mis en place pour la vente d'énergie solaire à des tiers ou

Utilisation captive :

Des projets peuvent être mis en place par les promoteurs dans l'intention de vendre de l'électricité à tiers ou pour un usage 100% captif ou partiellement captif ou un groupe captif utiliser et vendre la génération de pièces à des tiers. Les incitations suivantes seront disponible pour les Projets mis en place en libre accès d'une capacité supérieure à 1 MW : -

a) Le comptage pour la vente de l'énergie solaire doit être effectué au STU/Distribution

extrémité du poste du titulaire de permis.

b) Le développeur du projet d'énergie solaire doit supporter le coût des travaux externes.

réseau de transport et coût du renforcement du système de transport,

si seulement.

- c) Dans les 90 jours suivant l'inscription auprès de l'agence Nodal, connectivité au réseau de STU pour les projets d'énergie solaire seront facilités sous réserve de conditions techniques faisabilité.

9.2.1 Dispenses

- a) Exonération de 50 % sur les frais de transport/frais de transport sur Vente intra-étatique d'électricité à des tiers ou en cas d'utilisation captive. Ce l'exonération sera applicable selon la faisabilité technique et UP Règlements de la Commission de réglementation de l'électricité (UPERC), tels que modifiés de temps en temps. Pertes de distribution/transport et subventions croisées un supplément sera applicable conformément à la réglementation UPERC, telle que modifiée par de temps en temps.
- b) Les suppléments de subvention croisée et les frais de transport/frais de transport seront être exonéré à 100 % pour le système de transport intra-étatique à l'achat de énergie solaire.

9.3 Projets d'énergie solaire installés sur le dessus d'un réservoir/canal flottant ou sur tout autre plan d'eau :

Mise en place de grands projets d'énergie solaire flottante sur canaux/réservoirs ou tout plan d'eau sera promu dans l'État. Les projets seront définis pour la vente d'énergie à des DISCOM ou pour la vente d'énergie à des tiers. Pour la vente de l'électricité à DISCOM, l'allocation des projets solaires sera par le biais d'un appel d'offres selon le ministère des Nouveaux et des Renouvelables Énergie (MNRE), directives du gouvernement indien.

9.4 Installations solaires photovoltaïques le long des voies ferrées, des autoroutes et Routes.

L'Uttar Pradesh compte six autoroutes d'une longueur totale environ de 2000 KM. Capacité potentielle d'implantation ciblée _ les installations solaires le long des autoroutes sont de 500 mégawatts. Solaire Les installations seront favorisées le long des autoroutes construit dans l'État de l'Uttar Pradesh. En dehors de cette

la création d'installations solaires photovoltaïques sera encouragée tout au long du
Voies ferrées en coopération avec le ministère des Chemins de fer.

9.5 Tension d'évacuation

La tension d'évacuation de l'énergie générée par Utility Scale Power

Les centrales doivent être conformes au code du réseau électrique de l'Uttar Pradesh 2007 tel que modifié.
de temps en temps.

10 Développement de parcs solaires

- a) Le parc solaire est une zone concentrée dans laquelle la gestion des l'aménagement des infrastructures et de l'électricité est fait pour la mise en place de plus plus d'un projet d'énergie solaire. Le développeur du parc solaire fait agencement pour fournir un système d'évacuation d'énergie, une alimentation en eau système, pour les routes intérieures et les infrastructures.
- b) Le gouvernement de l'État encouragera le développement de systèmes solaires intégrés parcs en utilisant les friches de l'État pour la production d'électricité. À encourager la participation privée au développement des parcs solaires, projet les développeurs bénéficieront d'options « plug and play » dans les parcs solaires en cours de mise en place.
- c) Dans la région du Bundelkhand de l'État, pour faciliter la évacuation de l'énergie des projets solaires d'une capacité de 4000 MW, Vert Un corridor énergétique est en cours de mise en place. Renforcement des capacités des Verts Le corridor énergétique se fera en fonction de l'investissement privé reçu en l'état.

10.1 Développement de parcs solaires par le secteur privé :

Le développement de parcs solaires par des entreprises privées sera encouragé l'état. Le développeur privé de parcs solaires développera de l'électricité système d'évacuation, voirie intérieure, prévoir l'éclairage système, système d'approvisionnement en eau et autres installations d'infrastructure. L'état Le gouvernement offrira les incitations suivantes pour la création d'installations solaires.

Parcs du secteur privé :

- i) Connectivité à la sous-station du réseau la plus proche, sous réserve de faisabilité, à condition que SPPD prenne en charge le coût du transport externe réseau et coût du renforcement du système de transport, le cas échéant.

- ii) A partir de 1 mégawatt minimum de capacité installée, vente de 100 % de puissance à des tiers en libre accès autorisé.
- iii) Le gouvernement de l'État fournira des terrains à revenus pour l'installation de systèmes solaires. parc en location pour 30 ans à Rs 15000/- par acre par an afin de promouvoir les investissements dans ce secteur. Ce terrain sera inaccessibles et si dans les trois ans suivant l'attribution, le terrain n'est pas utilisé pour l'énergie solaire c'est-à-dire que les travaux ne sont pas lancés, les terres seront alors obligatoirement reprises.
- iv) Facilitation pour l'obtention du statut de développeur de parc solaire sous Un projet d'Ultra Mega Solar Park du MNRE sera proposé.

10.2 Développement de parcs solaires du secteur public par le biais d'une coentreprise

Entreprises (JVC)

Le gouvernement de l'État encouragera la création de parcs solaires du secteur public.

Le gouvernement de l'État fera la promotion du parc solaire Ultra Mega Renewable Energy créé par le gouvernement de l'État seul ou par une coentreprise formée avec

toute entreprise du secteur public relevant du gouvernement central/de l'État. En état

trois coentreprises nommées Lucknow Solar Power Development Corporation Ltd (LSPDCL), Bundelkhand Saur Urja Pvt Ltd (BSUL) et TUSCO ont été créées pour le développement de parcs solaires. Ces Des coentreprises ont été créées entre l'UPNEDA et Société indienne de l'énergie solaire, NHPC et THDC India Ltd respectivement.

Le gouvernement de l'État fournira les incitations suivantes pour la création

des Parcs Solaires du secteur public :

- i) Un terrain à revenus sera fourni pour l'installation d'un parc solaire en location ou Base du droit d'utilisation pendant 30 ans à Rs 1/- par acre et par an. Cette terre sera inaccessible et si dans les trois ans suivant l'attribution du terrain n'est pas utilisé pour l'énergie solaire, c'est-à-dire que les travaux ne sont pas lancés, alors le terrain sera repris obligatoirement.

- ii) Connectivité à la sous-station du réseau la plus proche, sous réserve de faisabilité, à condition que le SPPD prenne en charge le coût des travaux externes réseau de transport et coût du renforcement du système de transport, si seulement.
- iii) Le coût du réseau de transport externe et le coût du renforcement du système de transport sera supporté par la SPPD en cas de vente de électricité à des tiers ou à une utilisation captive dans le parc solaire.
- iv) L'emplacement du parc solaire doit être finalisé en consultation avec Service public de transport d'État pour optimiser le coût du transport. L'attribution des projets d'énergie solaire à l'intérieur du parc solaire sera fait par appel d'offres conformément aux directives du ministère de Énergies nouvelles et renouvelables (MNRE), gouvernement indien.

11 projets d'énergie solaire avec systèmes de stockage

11.1 L'énergie solaire est de nature intermittente car elle n'est disponible que pendant la journée.

Par conséquent, pour réduire la variabilité de la production d'énergie solaire injectée dans

le réseau, l'État favorisera les projets d'énergie solaire avec stockage

systèmes sous forme de stockage par batterie, de stockage hydraulique par pompage ou tout autre réseau

système de stockage interactif.

11.2 Une subvention de l'État de la capitale de Rs 2,50 Crore par mégawatt sera accordée à

Projets d'énergie solaire à grande échelle mis en place avec un système de stockage par batterie de 4 heures

d'une capacité de 05 mégawatts ou plus et système de stockage par batterie autonome

(alimenté par l'énergie solaire uniquement) pour la vente d'électricité au titulaire de licence de distribution/

UPPCL.

11.3 Conformément aux dispositions de l'Uttar Pradesh Industrial Investment and

Politique de promotion de l'emploi-2022 du gouvernement de l'État, pompée

Les usines de stockage (PsP) seront encouragées.

12 Attribution et acquisition de terrains

La disponibilité des terres constitue une contrainte majeure dans l'ajout de capacité projets solaires dans l'Uttar Pradesh. L'Agence Nodal va créer un terrain banque dans l'État spécifiquement dans la région du Bundelkhand avec l'objectif pour supprimer les délais de procédure liés à la disponibilité des terrains. Pour la mise en place des projets d'énergie solaire, une superficie maximale de 5 acres par mégawatt sera fourni au développeur de projet.

12.1.2 Projets d'énergie solaire sur les terres du gouvernement

Les terres Gram Sabha / Panchayat ou Government Revenue seront attribué aux sociétés communes constituées avec le secteur public entreprise (PSU) du gouvernement central/gouvernement de l'État pour mise en place de parcs solaires/projets d'énergie solaire conformément aux dispositions de l'Uttar Code des revenus du Pradesh -2006.

- a) Un terrain sera fourni pour l'installation d'un parc solaire en location ou en droit d'utilisation base pendant 30 ans à Rs 1/- par acre et par an. Ce terrain sera non-transférable et si, dans les trois ans suivant l'attribution, la terre n'est pas utilisée à des fins Énergie solaire, c'est-à-dire que les travaux ne sont pas lancés, les terres seront alors reprises obligatoirement.
- b) Le développeur du parc solaire du secteur privé recevra Gram sabha/
Terrain à revenus en location pour 30 ans à Rs 15000/- par acre et par an. Ce le terrain ne sera pas transférable. La propriété du Gram Sabha/terre à revenu mis à disposition pour le développement d'un parc solaire relèvera du Département du Revenu, gouvernement de l'Uttar Pradesh. Le parc solaire le promoteur sera autorisé à sous-louer ou à fournir un terrain sur le droit d'utilisation terrain de base attribué en location au même taux au développeur de projets solaires pour mise en place de projets d'énergie solaire à l'intérieur d'un parc solaire. Projets d'énergie solaire sur un terrain privé.

12.1 Projets d'énergie solaire sur des terrains privés :

- a) L'État encouragera la mise en place d'un projet d'énergie solaire/ferme solaire sur terrain privé. Le développeur du projet sera autorisé à créer de l'énergie solaire
Projet/Ferme Solaire sur terrain agricole privé. Autorisation de l'État
Le gouvernement, pour le changement d'utilisation des terres de l'agriculture vers la non-agriculture de terrain acheté par le développeur du projet solaire pour l'installation d'énergie solaire le parc sera réputé. Cette autorisation sera disponible sur inscription/recommandation auprès de l'Agence Nodale d'État.
- b) Les producteurs d'énergie solaire seront dispensés d'obtenir l'autorisation de acheter un terrain au-delà de la limite maximale conformément à la dispositions du Code des revenus de l'Uttar Pradesh 2006 pour la mise en place de systèmes solaires Centrale électrique. L'autorisation sera valable pour l'achat d'un terrain plus de la limite prescrite après l'approbation du projet par le State Nodal Agence.
- c) Les terrains privés pourront être donnés en location pour le développement de projets d'énergie solaire pour une période de trente ans. Propriété de ce terrain sera incessible et restera la propriété de l'actionnaire. Le
Le collecteur de district facilitera la location des terres auprès des propriétaires fonciers par le développeur du projet.

12.2 Droit de timbre

Exonération de 100 % du droit de timbre exigible sur le Terrain acheté ou loué pour l'installation d'unités d'énergie solaire sur un terrain dans tout l'État d'Uttar Pradesh.

13 incitations et installations disponibles pour les projets d'énergie solaire

13.1 Facilitation pour les terres gouvernementales et privées sur la base d'un bail quarante

années

Le gouvernement de l'État fournira des terrains gouvernementaux en location pour une période de trente ans pour la mise en place de projets d'énergie solaire.

- a) Un terrain sera mis à la disposition du développeur de parcs solaires du secteur public le base de location ou de droit d'utilisation au taux de location de Rs. 1 par acre par an. Cette terre sera incessible.
- b) Des terrains gouvernementaux seront mis à la disposition du parc solaire du secteur privé. développeur en location au tarif de Rs. 15 000 par acre par an pour une période de trente années.
- c) Le gouvernement de l'État facilitera la location de terrains privés par le biais du Collecteur de quartier. Le gouvernement de l'État accordera une exemption de déclaration concernant la conversion de terres à des fins non agricoles et de obtenir l'autorisation d'acheter un terrain au-delà de la limite prescrite.

13.2 Droit de timbre :

Exonération à 100 % du droit de timbre sur les terrains utilisés pour l'implantation du solaire Projets électriques/parc solaire dans tout l'État de l'Uttar Pradesh.

13.3 Subvention en capital

Une subvention de l'État de la capitale de Rs 2,50 Crore par mégawatt sera accordée aux projets d'énergie solaire à l'échelle industrielle mis en place avec 4 heures de stockage sur batterie système d'une capacité de 05 mégawatts ou plus et stockage sur batterie autonome système (alimenté par l'énergie solaire uniquement) pour la vente d'électricité à la distribution titulaire de licence/UPPCL.

13.4 Subvention aux infrastructures

Pour la connectivité au réseau des projets d'énergie solaire autonome de capacité 5

Il est proposé de créer MW et plus dans le Bundelkhand et Purvanchal

région, le gouvernement de l'État supportera le coût de la construction d'un maximum

longueur de la ligne de transmission comme suit :

Pour une capacité de 05 à 10 Mégawatts -10 kilomètres

Pour une capacité >10 mégawatts à 50 mégawatts -15 kilomètres

Pour une capacité >50 mégawatts - 20 kilomètres.

13.5 Banque d'énergie :

La mise en réserve d'énergie au cours de chaque exercice financier est autorisée à hauteur de 100 %

selon les dispositions de l'UPERC Énergies Captives et Renouvelables (CRE)

Règlements - 2019 et tels que modifiés de temps à autre. Facilité de

Les services bancaires seront disponibles pour les projets pendant toute la durée de vie utile du projet ou 25

années, la valeur la plus courte étant retenue.

13.6 Droits d'électricité

Pour tous les projets solaires mis en place dans l'État, la taxe sur l'électricité sera

être exempté pendant dix ans lors de la vente d'électricité à un titulaire de licence de distribution, tiers

partie, et pour la consommation captive.

13.7 Incitations disponibles auprès du gouvernement indien

Diverses incitations autorisées par le ministère des Énergies nouvelles et renouvelables

(MNRE) pour les projets solaires sera autorisé aux développeurs de projets solaires.

13.8 Les projets d'énergie solaire seront exemptés de l'obtention d'un certificat environnemental.

autorisation.

13.9 Les projets solaires photovoltaïques connectés au réseau seront exemptés de l'obtention d'un NOC/

Consentement pour l'établissement et l'exploitation en vertu des lois sur le contrôle de la pollution de

Conseil de contrôle de la pollution UP

13.10 Résumé des incitations disponibles pour les projets électriques autonomes avec capacité supérieure à 5 MW et pour les développeurs de parcs solaires.

13.10.1 Installations disponibles pour des projets d'énergie solaire autonomes avec capacité au-dessus de 05MW :

SN Non.	Facilité	Projet Solaire Privé Développeur
1	Connectivité au réseau le plus proche sous-station (Sous réserve de faisabilité technique)	Disponible
2	Vente d'électricité à un tiers de Projets mis en place en libre accès d'une capacité supérieure à 1 Mégawatt.	100%
3	Achat d'électricité par UPPCL	Conformément à l'obligation RPO
4	Pour les projets mis en place dans la région de Purvanchal et du Bundelkhand, subvention sur les dépenses pour la construction de lignes de transport 05MW à 10MW - 10 KM >10MW à 50MW - 15KM >50MW – 20KM	Sous réserve d'exécution du pouvoir Contrat d'achat avec UPPCL pour l'achat de Pouvoir
5	Roues et transmission frais (Intra-État)	Exonération à 100 % (sur vente de puissance à UPPCL), 50 % exemption (utilisation captive et vente à des tiers)
6	Wheeling, frais de transmission (Vente Inter Etat) et cross subvention supplémentaire .	Exonération de 100 % sur les transactions intraétatiques système de transmission.
7	Droit de timbre : sur terre achat/location de terrains.	100 % d'exonération
8	Devoir d'électricité	100% d'exonération pendant 10 ans

9	Pour la mise en place de projets d'énergie solaire, déclaration de terrain sous sec.-80 du code des revenus-2006 à des fins agricoles. à Non	Jugé
dix	Autorisation d'acheter des terres au-delà de la limite maximale prescrite dans le Revenue Code -2006.	Jugé
11	Consentement à établir et à exploiter projets de lutte contre la pollution Conseil	Jugé
12.	Subvention en capital sur les systèmes de stockage par batteries sur des projets mis en place avec systèmes de stockage	Une subvention de l'État de la capitale de Rs 2,50 Crore par mégawatt sera accordée à l'échelle des services publics projets d'énergie solaire mis en place avec 4 heures de stockage sur batterie système de 05 mégawatt capacité ou plus et stockage sur batterie autonome système (alimenté par l'énergie solaire) énergie uniquement) en vente à titulaire Distribution d'une licence d'électricité/UPPCL

13.10.2 Installations disponibles pour les développeurs de parcs solaires :

S Non.	Facilité	Secteur public Développeur	Secteur privé Développeur
1	Connectivité à la sous-station du réseau la plus proche (sous réserve de conditions techniques faisabilité)	autorisé	autorisé
2	Vente d'électricité à des tiers en vertu accès ouvert pour les projets d'une capacité supérieure à 1 mégawatt	Autorisé à 100 %	Autorisé à 100 %
3	Achat d'électricité par UPPCL	Conformément à l'obligation RPO et intérêt commercial de société	Conformément au RPO obligation et intérêt commercial de société

4	Droit de timbre achat/ location de terrain sur terre	100% Exemption	100% Exemption
5	Devoir d'électricité	Exonération à 100 % pendant 10 années	Exonération à 100% pendant 10 ans
6	Pour configurer l'énergie solaire Déclaration de projets de terrain en vertu de l'article 80 du code des revenus de 2006 de l'agriculture aux fins non agricoles.	Jugé	Jugé
7	Selon disposition dans Recettes code-2006 Autorisation de acheter un terrain plus que limite maximale prescrite de 12,5 acres.	Jugé	Jugé
8	Consentement à la création et à l'exploitation projets du conseil de contrôle de la pollution	Jugé	Jugé

13.10.3 Installations disponibles pour des projets d'énergie solaire autonomes avec capacité inférieure à 05MW :

N° S Installation	Projet Solaire Privé Développeur (Resco)
1	Connectivité au réseau le plus proche sous-station.
2	Disponible
2	Sous le PM MNRE KUSUM Yojana composante (C-1) sur la solarisation des pompes installées sur le réseau, en plus de l'aide financière fournie par le gouvernement central, une subvention de l'État de 70 % sera offert aux agriculteurs de Catégorie Tribu programmée, Vantangia et État Musahar. volonté subvention fournir supplémentaire du gouvernement de 60 % à d'autres

	agriculteurs de la catégorie.	
3	<p>Sous le MNRE PM KUSUM</p> <p>Composante du régime (C-21) État</p> <p>le gouvernement fournira de l'énergie solaire connectée au réseau</p> <p>projets mis en place pour la solarisation de</p> <p>Les nourrisseurs agricoles séparés</p> <p>bénéficient d'un financement maximal</p> <p>pour l'écart de viabilité (VGF) de Rs. 4 000. 50 lakh par mégawatt en plus de la subvention</p> <p>étant assuré par le gouvernement central.</p>	UPPCL achètera de l'électricité à la condition que le contrat d'achat d'électricité ait été signé avec UPPCL.
4	Roues et transmission frais (Intra-État)	Exonération à 100 % (sur vente de puissance à UPPCL).
5	Droit de timbre achat/ sur atterrir location de terrain.	100 % d'exonération
6	Taxe d'électricité.	100% d'exonération pendant 10 ans
9	<p>Pour configurer l'énergie solaire</p> <p>Projets déclaration de terrain en vertu</p> <p>sec.-80 du code des revenus-2006 de</p> <p>l'agriculture aux fins non agricoles.</p>	Jugé
dix	Autorisation d'acheter des terres au-delà de la limite maximale prescrite dans le Revenue Code -2006.	Jugé
11	Consentement à établir et à exploiter projets de lutte contre la pollution Conseil	Jugé
12.	Terrain gouvernemental à Rs 15000/per acre par an pendant 30 ans.	Disponible en location.

13.11 La subvention ne sera admissible que dans les usines/projets qui ont été
acheté/construit après la date de promulgation de cette politique.

13.12 Il sera veillé à ce que les bénéficiaires bénéficiant d'une subvention ne soient pas
obtenir une subvention pour le même système dans le cadre de tout autre programme de l'État
Gouvernement.

14. Mécanisme d'approbation

14.1 Comité habilité au niveau de l'État (SLEC)

- JE- Résoudre les principaux obstacles à la mise en œuvre de cette politique et résoudre toute autre question interdépartementale qui pourrait survenir de moi à moi, un
- Un comité de haut niveau sera constitué sous la présidence du Secrétaire en chef de l'État.

II- Ce comité approuvera les projets de 5 MW et plus

capacité supérieure à 5 MW allouée dans le cadre de la politique de l'énergie solaire

- III- En cas de problème dans la mise en œuvre de la politique, le comité recommander l'honorable ministre départemental et l'honorable ministre en chef pour modification de la politique

IV- Le comité sera composé des membres suivants :-

Secrétaire en chef	-Président
Commissaire aux infrastructures et au développement industriel	-Membre
Secrétaire en chef supplémentaire/Secrétaire principal supplémentaire Sources d'énergie	-Membre
Secrétaire en chef supplémentaire/secrétaire principal à l'énergie	-Membre
Secrétaire en chef supplémentaire/secrétaire principal, Finances	-Membre
Secrétaire en chef supplémentaire/secrétaire principal Planification	-Membre
Secrétaire en chef supplémentaire/Secrétaire principal Logement	-Membre
Secrétaire en chef supplémentaire/secrétaire principal	- Membre
Timbre et enregistrement	
Revenus supplémentaires du secrétaire en chef/secrétaire principal	-Membre
Président UPPCL	-Membre
Directeur général, UPPTCL	-Membre
Directeur général, UPPCL	-Membre
Directeur, UPNEDA –	-Membre Secrétaire

V- Le Comité habilité au niveau de l'État tiendra des réunions trimestrielles dans la mesure où possible pour contrôler la politique, mais si l'approbation des projets est requise, la réunion peut également avoir lieu plus tôt

14.2 Comité habilité au niveau départemental (DLEC)

I- Ce comité approuvera les projets d'une capacité de 0,5 à 05 MW alloués dans le cadre de la politique de l'énergie solaire

II- Le comité sera composé des membres suivants :

Secrétaire en chef supplémentaire/secrétaire principal Département des sources supplémentaires d'énergie	- Président
Officier de niveau secrétaire/secrétaire spécial nommé par le secrétaire en chef supplémentaire/secrétaire principal à l'énergie	-Membre
Officier de niveau secrétaire/secrétaire spécial nommé par le secrétaire en chef supplémentaire/secrétaire principal aux finances	-Membre
Officier de niveau secrétaire/secrétaire spécial nommé par le secrétaire en chef supplémentaire/secrétaire principal Logement	-Membre
Officier de niveau secrétaire/secrétaire spécial nommé par le secrétaire en chef supplémentaire/secrétaire principal Revenus	-Membre
Directeur général, UPPTCL	-Membre
Directeur général, UPPCL	-Membre
Directeur général, Concerned DISCOM	-Membre
Directeur, UPNEDA –	-Membre Secrétaire
Tout expert en la matière pour des travaux administratifs peut être coopté comme membre après accord du Président	

14.3 Comité au niveau du district :

I- Résoudre les problèmes de mise en œuvre de cette politique au niveau du district et pour promotion et publicité de cette politique, un comité au niveau du district sous la direction la présidence du magistrat de district sera constituée.

II- Le comité sera composé des membres suivants :

1- Magistrat de District	- Président
2- Directeur du développement	-Membre

- | | |
|---|--------------------------|
| 3- Ingénieur Exécutif (Rural) Discom | -Membre |
| 4- -Nagar Nigam / Officier de l'autorité de développement | -Membre |
| 5- Chargé de projet UPNEDA | - Secrétaire des membres |

III- Pendant la période de fonctionnement de la Politique, les fonds destinés à la publicité seront disponible comme suit :

Siège social de 1-Nagar Nigam - Rs 2,0 Lakh

Siège social de 2-Nagar Palika - Rs 1,0 Lakh

15 Fonds de développement de l'énergie solaire de l'Uttar Pradesh (UPSEDF)

Un fonds Corpus avec la coopération du gouvernement de l'État et du gouvernement central et des organisations bénévoles travaillant dans le secteur des énergies renouvelables seront créés dans l'UPNEDA. Une aide sous forme d'argent ou en nature (partage de connaissances) être acceptable dans ce fonds. Ce fonds sera utilisé pour le développement de l'énergie solaire l'énergie dans l'État.

L'agence nodale pourra obtenir des subventions d'aide internationale les organismes de financement multilatéraux et bilatéraux de ce corpus financent le solaire secteur de l'énergie et de ce fonds, l'agence nodale de l'État recevra un soutien dans remplir ses engagements liés au secteur des énergies renouvelables dans le cadre de l'État Plan d'action pour le changement climatique.

Ce corpus sera consacré à des activités de renforcement du cadre institutionnel pour l'énergie solaire. Les dépenses de ce fonds se feront après approbation par l'État.

Comité habilité au niveau. Le SLEC sera l'autorité d'approbation finale pour toute dépense proposée au titre de l'UPSEDF.

16 Délai d'achèvement des projets solaires.

Pour l'achèvement des projets solaires, le calendrier sera celui mentionné dans le documents d'appel d'offres et lignes directrices émises par le MNRE. En cas de retard lors de l'exécution du projet, une pénalité serait imposée conformément au contrat.

17 Fabrication d'équipements solaires

- a) Les installations de fabrication d'équipements solaires seront encouragées pour le développement de l'écosystème de l'énergie solaire dans l'État.
- b) Selon le type d'investissement, les incitations disponibles dans le cadre de l'État Politique des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et Uttar Pradesh Politique d'investissement industriel et de promotion de l'emploi applicable au La date sera communiquée aux fabricants éligibles.

18 Création d'emplois et développement des compétences

- a) Au cours des cinq prochaines années, 30 000 jeunes seront formés comme Surya Mitra à Centres de formation UPNEDA, UP Skill development Mission & National Centres de formation certifiés par l'Institut de l'Energie Solaire.
- b) Surya Mitra fournira ses services d'installation, d'exploitation et de réparation. et maintenance des systèmes solaires (éclairage public solaire, énergie solaire Plante, etc.).
- c) Une formation sera dispensée à Surya Mitra conformément au programme de formation. de la Mission de développement des compétences UP & Institut National de l'Energie Solaire (NISE).
- d) Ces Surya Mitra seront liés au portail Sewa pour garantir la disponibilité pour le service citoyen.
- e) Les formations de développement des compétences dans le cadre du programme Surya Mitra seront offerts aux détenus dans les prisons relevant de la juridiction du gouvernement de l'État.

19. Pouvoir de modifier et d'interpréter la politique

Le gouvernement de l'UP aura le pouvoir de modifier/réviser/assouplir/interpréter tout des dispositions de cette politique au fur et à mesure des besoins.

